Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 150 (2005)

Heft: 8-9

Artikel: L'évolution du rôle de l'armée de Terre française. Partie 2

Autor: Pascallon, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346523

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



L'évolution du rôle de l'armée de Terre française (2)

Du point de vue de la politique de défense française dans la période contemporaine, on peut distinguer, après la Seconde Guerre mondiale, deux périodes: la première, de 1945 à 1989-1991, marquée par la primauté de la dissuasion, la deuxième, de 1989-1991 à nos jours, qui donne la prépondérance à l'action. Le rôle de l'armée de Terre va bien sûr évoluer, au cours de ce demi-siècle, pour se mettre au service de chacune de ces deux stratégies.

Prof Pierre Pascallon

L'armée de Terre au service de l'action

Les missions prioritaires de nos armées sont désormais l'action et l'intervention extérieure – la «stratégie d'action extérieure» – dont on a pressenti l'importance dès le début des années 90, face à la multitude des tensions régionales liées à la fin de la guerre froide (première guerre du Golfe en 1991).

Le *Livre Blanc* de 1994² (tout cela repris et prolongé depuis dans tous les textes majeurs, la loi de programmation militaire 1997-2002 en particulier) insiste sur le fait que, suite à la nouvelle donne géostratégique, la dislocation irréversible du Pacte de Varsovie, notre sécurité ne se joue plus directement à nos frontières, mais que la défense de la France dépend pour une grande part du maintien de la stabilité internationale, de la

prévention et de la gestion des crises en Europe ou hors d'Europe qui, dégénérant, mettraient en péril nos intérêts et notre sécurité: «Dès lors, assure le Livre Blanc, que les intérêts vitaux de la France ne sont plus menacés de façon immédiate, mais qu'en revanche ceux de la Communauté internationale dont dépend notre sécurité le sont, il n'est pas anormal que les forces conventionnelles tendent à occuper une place centrale.» C'est en effet fort logiquement - la défense des intérêts français à l'extérieur du territoire national prenant le pas sur la défense aux frontières - que le Livre Blanc plaide pour un rééquilibrage «dissuasion-action» en faveur des forces conventionnelles d'intervention, à travers trois missions essentielles retenues pour nos forces armées classiques qu'il faudra «restructurer» et «reformater»: la protection, la prévention et surtout l'action.

Oui! importance croissante désormais de la notion «d'action» pour nos forces conven-

tionnelles, importance des instruments de projection et de mobilité stratégique qui conditionnent la réussite d'une intervention à l'extérieur de nos frontières. Priorité donnée, selon les termes de la loi de programmation militaire 1997-2002, au concept de «projection-action», champ primordial de nos forces classiques, en prenant en compte des situations bien plus diverses que par le passé3, en étant capable de couvrir un spectre de missions beaucoup plus étendu, des conflits de basse et moyenne intensité, des conflits ne se déroulant plus directement à la périphérie de la France, mais plutôt dans des zones géographiques éloignées, pas toujours faciles pour les troupes d'intervention, des théâtres extérieurs où se trouve désormais, le plus souvent, la première ligne de notre sécurité.

Ce sont donc ces missions prioritaires d'action, d'intervention extérieure, que l'armée de Terre française va chercher à assumer, dans le cadre de sa «refondation», c'est-à-dire la cons-

Voir RMS, mai 2005. La bibliographie peut être demandée au rédacteur en chef.

² Cf. Livre Blanc sur la Défense. Paris, collection 10-18, 1994.

³ Cf. les six scenarii présentés par le Livre Blanc.



truction d'une «nouvelle» armée professionnelle de projection, plus ramassée et mieux équipée, mieux adaptée aux opérations hors du territoire national. Une armée professionnelle de projection capable, dans un cadre désormais souvent multinational, de contribuer à différents scenad'engagements possibles, d'interventions extérieures, plus précisément, de deux grands types d'engagements: soit un conflit de type régional, «symétrique» avec des armes conventionnelles, soit des opérations de ty-pe «maintien de la paix», conflits «asymétriques», caractérisés par de nombreuses imbrications entre civils et militaires ainsi que des actions anti-terroristes et anti-guérilla.

Une armée professionnelle de projection en mesure d'utiliser deux modes opératoires4: action de «coercition par la force» de haute intensité, mettant en œuvre nos moyens de combat, «maîtrise de la violence». Il y a là en fait les deux pôles d'un spectre continu et non deux options exclusives. Une armée capable de répondre à l'une ou l'autre des hypothèses suivantes: engager plus de 50000 hommes dans une intervention majeure dans le cadre de l'Alliance en Europe; déployer à distance une force de 3000 hommes avec des relèves très partielles pendant un an, tout en conservant la capacité de projeter en national une force de 5000 hommes relevable tous les quatre mois (soit au total 15000 hommes), ce qui fait arriver aussi avec cette hypothèse à 50000 combattants.



Le Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI).

Organisation et capacités opérationnelles

On a cherché à «rebâtir» une armée de Terre professionnelle de projection au format diminué avec trois objectifs majeurs: l'adaptabilité, la réactivité et la stabilité. Cette armée doit disposer de la meilleure polyvalence de ses systèmes de forces afin de concrétiser rapidement et temporairement une supériorité opérationnelle tout en lui assurant la progressivité, voire la réversibilité de ses attitudes. Dans le cadre d'une doctrine «élargie» de l'emploi des forces terrestres dans un environnement en mutation (on entend avoir là une «spécificité française»), cette armée peut recourir à une stratégie directe (l'emploi de la force militaire pour parvenir au but politique a été décidé) ou une stratégie indirecte (emploi nuancé de la force combiné à une gestion de la crédibilité, avec un ensemble de

préceptes et de principes, anticipation stratégique, cohérence, suffisance, modération, réversibilité).

Tout cela s'est traduit pratiquement sur l'organisation et les fonctions opérationnelles de l'armée de Terre. Les grands principes qui ont présidé à la refonte de l'organisation de l'armée de Terre ont été:

- la modularité pour s'adapter au contexte de chaque intervention;
- la nette séparation des responsabilités entre les deux chaînes majeures de commandement;
 - la sécabilité des forces.

On a donc abandonné la logique «divisionnaire» classique, articulée en corps d'armée et divisions, qui caractérisait jusqu'alors l'organisation des forces terrestres, au profit d'une démarche nouvelle «d'agrégation opérationnelle».

⁴ Le 1er février 1997, l'Etat-Major des Armées diffuse le concept d'emploi des forces; le 23 juillet 1997, réactualisation du concept des forces.

40 RMS N° 8.9 — 2005

ARMÉES ÉTRANGÈRES



Il faudrait en ce sens détailler la «restructuration» de l'armée de Terre depuis 1998: dissolution de la FAR, du 3° corps d'armée, nouvelle organisation (Etat-major de l'armée de terre, commandement central, Commandement de la Force d'Action Terrestre, Commandement de la Force Logistique Terrestre), commandements fonctionnels, commandement territorial articulé pour administrer les cinq régions Terre (Metz, Rennes, Bordeaux, Lyon et Paris).

On a eu le passage d'une «logique de métier» à une «logique de mission» appliquée dans des actions interarmées. En d'autres termes, la «logique d'armes» s'est effacée progressivement au profit d'une «nécessité interarmées», selon une logique fonctionnelle fédérant plusieurs armées, privilégiant les complémentarités et recherchant les synergies dans un cadre qui est de plus en plus interarmes, voire interalliés. Il faudrait développer, dans cette perspective, les trois groupes de fonctions opérationnelles, domaines d'activité spécifiques dont la mise en œuvre coordonnée permet de mener à bien des opérations militaires:

- les fonctions opérationnelles universelles ou intégrantes (le commandement, les SIC, le renseignement, la logistique);
- les fonctions opérationnelles d'engagement (le combat de contact, le combat indirect,

l'agencement de l'espace terrestre, la défense anti-aérienne);

les fonctions opérationnelles d'environnement, fonctions nouvellement émergentes, la communication opérationnelle, les actions civilo-militaires.

Il conviendrait de regarder en détail la maîtrise par les forces terrestres de ces différentes fonctions opérationnelles, défi de la cohérence de leur action avec les différents équipements actuellement en service dans les forces terrestres, le problème du maintien en condition opérationnelle de ces équipements, l'arrivée à maturité, voire l'obsolescence de la quasi totalité des matériels majeurs de l'armée de Terre, l'arrivée de nouveaux équipements dans le cadre de la loi de programmation militaire 2003-2008.

Dans nos armées 2004-2005, six ans après la décision de professionnalisation des armées, l'armée de Terre française ayant atteint son format «définitif» avec 136000 hommes, on semble disposer désormais⁵ d'une force d'intervention apte à exécuter sans délai des missions complexes. On paraît avoir un outil «amaigri», mais performant, correspondant assez bien aux besoins d'une force projetable6, suffisamment en pointe pour pouvoir servir de «Nationcadre» au sein d'interventions européennes et pouvoir évoluer aux côtés de l'US Army.

L'armée de Terre est désormais sortie de la crise existentielle qu'elle a connue après la chute du Mur de Berlin, même si elle reste encore fragile et doit être encore consolidée. Il est vrai que l'effondrement de l'ordre bipolaire dans les années 1989-1991 va rendre à peu près caduque la manœuvre aéroterrestre conçue pendant et pour la guerre froide. L'armée de Terre va sortir du système dissuasif en perdant la mise en œuvre des armes nucléaires d'ultime avertissement qui étaient sous sa responsabilité. Il est vrai, enfin et surtout, que les conflits extérieurs de la décennie 90 du Golfe au Kosovo - ont paru consacrer la suprématie de l'arme aérienne et de la stratégie du «tout aérien», avec l'emploi généralisé des armes de précision tout temps.

Mais, aujourd'hui, on est revenu aux «fondamentaux» d'un «couplage» étroit des forces aériennes et terrestres et, selon le besoin, des forces navales, dans une véritable synergie interarmées, parfaitement illustrée lors des opérations récentes en Irak en 2003. Aujourd'hui, les opérations terrestres restent l'étape ultime où se jouent la réussite ou l'échec d'une intervention militaire, les forces terrestres ayant en effet un rôle majeur, éminemment politique et stratégique, assurer une présence au sol dans la durée, le contact avec les populations.

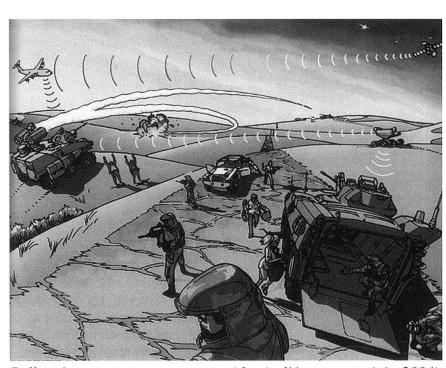
⁵ Cf. LTN Garance GASCON: «Visite du Président de la République à l'armée de Terre: difficultés et ambitions d'une jeune armée Pro», Terre Information Magazine, N° 156, juillet-août 2004, pp. 12 et 13.

⁶ Sur les 136000 hommes, 60000 sont projetés chaque année en opérations extérieures (OPEX) et missions de courte durée (MCD). Cf. Terre Information Magazine, N° 156, juillet-août 2004, pp. 25 et suivantes.



 L'armée de Terre aujourd'hui professionnalisée – force d'intervention expérimentée, polyvalente et incontournable doit, selon le mot de son Chef d'Etat-major, le général Bernard Thorette, devenir demain véritablement «professionnelle». Cela veut dire une armée qui ne cesse de s'améliorer en tenant compte de ses expériences et de sa culture de l'intervention; entrer dès demain – après avoir atteint son niveau de croisière dans une nouvelle phase à la fois de consolidation et de montée en puissance; se consacrer davantage à l'entraînement opérationnel pour réussir ses engagements qui constituent sa raison d'être; faire les bons choix capacitaires et les bons choix des futurs systèmes de combat pour «l'Action Terrestre Future» (ATF); trouver un rôle renouvelé et central au cœur de la «guerre de réseaux» du futur, avec la «Numérisation de l'Espace de Bataille» (NEB), la «Bulle Opérationnelle Aéroterrestre» (BOA), la manœuvre aéroterrestre de coercition avec engagement de tous les systèmes de forces recherchant vitesse et mobilité, dans presque tous les cas, dans un cadre interarmées et multinational (OTAN, UE, ONU), appelant cohérence et interopérabilité.

P.P.



Bulle aéroterrestre en campagne (dessin l'Armement, juin 2004).



Bulle aéroterrestre en zone urbaine (dessin l'Armement, juin 2004).

42